



Rupture du compromis par le vendeur

Par **figamolle**, le **20/05/2010** à **19:28**

Bonjour,rrnOn a signé un compromis d'acheter une maison. Notre crédit vient d'être accorder et on doit signer l'acte authentique find du mois de juin. On vient d'avoir un appel du notaire en nous disant que la banque refuse de vendre et lever l'hypothèque du vendeur car le prix ne couvre pas son prêt et ses dettes. Le vendeur a essayer de prêter l'argent de courvir la difference mais la banque refuse que il est en emploi CDD et ils ne sont pas de garantie qu'il va payer le nouveau crédit. A la banque le droit de refuser que la vente se passe et quel recours a -t-on contre le vendeur car on a payer une partie des frais e notaires etc?rnMerci pour la réponse